

N°1373

du 25
SEPTEMBRE
2020



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

ENSEIGNEMENT

P.4

L'enseignement technique, le PND et le plan sectoriel de l'éducation 2020-2030

Préoccupations, défis,
atouts et mesures prises

MAINTIEN DE LA PAIX

P.4

En soutien aux opérations de maintien de la paix / Et contre le terrorisme

Reprise des formations du bataillon
togolais de la MINUSMA

DEVELOPPEMENT A LA BASE

P.7

FSB/Infrastructures socio-économiques de base

Quatre localités dotées d'ouvrages
dans la région des Savanes

P.3 Grâce à la migration dans le référentiel comptable

LE TOGO SE RÉÉVALUE

*Endettement à 51,9%
et pression fiscale à
13,6% en 2019*



Faure E. Gnassingbé, Président de la République

P.3 «Rebasage» du PIB

L'INSEED, cheville ouvrière

P.3 Une des modifications essentielles

Prochain code du travail

6 mois aux employeurs pour inscrire
leurs travailleurs à une assurance maladie

Financement

Trois Togolais bénéficiaires de l'African Cultural Fund

Le dramaturge Marlène Douty, Hodin Senyon et OURO-SAMA Airatou Bétré sont les artistes togolais ayant bénéficié du troisième appel à propositions du Fonds Africain pour la Culture (ACF) consacré au Fonds de Solidarité pour les Artistes et les Organisations culturelles en Afrique (SOFACO). Les résultats viennent d'être rendus publics.

Le troisième appel à propositions du Fonds Africain pour la Culture (ACF) consacré au Fonds de Solidarité pour les Artistes et les Organisations culturelles en Afrique (SOFACO), Lot n°1 : Spécial Covid-19/Artistes a été lancé le 23 mai 2020 et a été clôturé le 30 juin 2020.

L'objectif principal du SOFACO est de renforcer la capacité de résilience des artistes et organisations culturel-

les à travers une aide à la création et à la reconstruction du tissu social du secteur artistique en Afrique face à la crise du COVID-19.

À l'issue des délibérations, 120 candidatures ont été sélectionnées, dont au moins un candidat dans chacun des 40 pays africains ayant postulé au SOFACO. À ces 120 candidats, ont été ajoutés 12 candidats constituant la liste d'attente. Les candidats de la liste d'attente pourraient éventuellement bénéficier d'une subvention de financement si des fonds supplémentaires sont disponibles ; ou si l'un des 120 bénéficiaires n'est pas en mesure de remplir les conditions administratives requises dans un délai de deux semaines à compter de la date de notification.

Le Fonds Africain pour la Culture



(ACF) est une initiative qui défend le désir d'un continent d'écrire de nouveaux récits et de prendre sa place légitime sur la scène mondiale par le biais de la voix de sa culture unique. Il s'agit d'une organisation panafricaine née en février 2018 à Bamako et enregistrée en République du Mali avec laquelle il a été établi un accord de siège, avec la double fonction,

non seulement d'aider à la professionnalisation du secteur, mais aussi celle d'être un agitateur et instigateur à la création d'une philanthropie locale africaine par la stimulation de l'investissement du secteur privé issu du continent dans le domaine de la culture.

L'originalité du Fonds est qu'il est une initiative qui émane des artistes et acteurs culturels du continent qui en sont les premiers contributeurs, et qui sont engagés pour la professionnalisation et le développement du secteur créatif, une première expérience en matière de prise en main du développement du secteur créatif africain par les artistes et acteurs culturels du continent.

Prix

Yaya Diomandé, lauréat du Prix Voix d'Afriques avec « Abobo Marley »

Initié par les éditions JC Lattès et RFI, en partenariat avec la Cité internationale des arts, « Voix d'Afriques » est un nouveau prix littéraire destiné à faire émerger les jeunes auteurs et auteures de langue française du continent africain. Un prix pour soutenir et mettre en lumière les nouvelles voix littéraires africaines, des romans re-

flétant la situation d'un pays, une actualité politique, économique ou sociale ou des textes plus intimistes.

L'Ivoirien Yaya Diomandé est le premier lauréat de ce prix pour son roman « Abobo Marley ». Moussa est « balanceur » sur un gbaka à Abidjan, une fourgonnette qui chaque jour fait la liaison entre la commune d'Abobo et

le centre commercial d'Adjamé. Accroché à la portière, il sillonne la ville. Mais il ne voit presque rien de ce qu'il entoure. Ses rêves sont ailleurs. Il les porte depuis son enfance dans le quartier de Marley. Moussa veut aller à Bengue, en Europe. Peu importe le prix à payer, il veut partir, et que sa réussite là-bas profite aux siens ici.

Mais pour quelle vie ?

En France pour la première fois, Yaya Diomandé va rester pendant deux mois en résidence à la Cité internationale des arts. Son roman sort en librairie ce mercredi sous le titre *Abobo Marley* aux éditions JC Lattès, partenaire du prix avec RFI.

Patrimoine / Bénin

Quelques interrogations sur la restitution des objets d'arts par la France

Le texte de loi, sur les restitutions de biens culturels au Bénin et au Sénégal, sera présenté, en première lecture, à l'assemblée nationale française, le 6 octobre 2020. Les autorités béninoises et les acteurs culturels de ces pays expriment leurs satisfactions en ce qui concerne la célérité " d'une procédure qui a officiellement commencée le 16 juillet 2020 ", trois années après l'annonce du président Macron faudrait-il noter tout de même. Les musées français doivent retourner 26 œuvres au Bénin.

Cependant cette nouvelle suscite quelques interrogations parmi les acteurs culturels béninois. Marie-Cécile Zinsou, historienne de l'art et

président de la Fondation Zinsou, militante du retour des objets spoliés s'interroge sur sa page Facebook de ce que la France est la seule à décider des objets. " Qui a choisi la liste des 26 œuvres qui doivent être rendues ? ", demande-t-elle.

Il semble que le Bénin n'a jamais " annexé de liste à sa demande officielle " (se contentant d'une vague description : " un premier groupe d'objets, notamment les pièces exposées au Quai Branly "). Et le Président Macron avait bien précisé que les œuvres restituées seraient choisies en concertation avec les pays concernés, mais apparemment ce n'est pas vraiment le cas.

En plus, les critères de sélection

des œuvres sont inconnues. " Si quelqu'un a établi cette liste, côté béninois ou français, peut-on savoir pour quelles raisons certaines œuvres ont été intégrées à la liste et pourquoi d'autres, absolument essentielles au patrimoine dahoméen (tel le Dieu Gou, ou bien encore le plateau de divination de Guédégbé), ont été exclues ", s'interroge toujours l'historienne de l'art.

La restitution des objets suscite beaucoup de passions et bien d'acteurs privés et étatiques se posent beaucoup de questions. L'initiative française peut faire un cas d'école et amener d'autres pays occidentaux à céder les œuvres spoliées. Cependant si cela se passe mal, il y a



un risque que l'engagement de restitution des œuvres se soit qu'une vague voire vaine promesse. Une façon de ne pas réellement restituer.

Livres

La présence de livres éducatifs à domicile, facteur de réussite scolaire des enfants

L'organisation UNICEF France, dans un rapport consacré aux enfants des pays riches, alerte sur le mal-être et les difficultés, notamment en matière de lecture, d'un grand nombre de jeunes. L'étude met notamment en relation les compétences de lecture et de calcul et le bien-être des enfants, ainsi que la présence de livres dans les foyers et le niveau de réussite scolaire.

Ce 23 septembre marque la 13e édition de la Journée du refus de l'échec scolaire, et l'UNICEF s'est logiquement penché sur la situation des enfants, en choisissant de s'intéresser plus spécifiquement aux pays riches. Les jeunes citoyens de ces pays ne sont en effet pas à l'abri d'inégalités et de problématiques

relatives à l'éducation, au bien-être ou encore à la santé physique.

Un bilan publié par le Centre de recherche Innocenti d'UNICEF, Des mondes d'influence. Comprendre ce qui détermine le bien-être des enfants dans les pays riches, révèle en utilisant des données pré-Covid-19 des « menaces importantes qui guettent les enfants des pays riches ». Ces dernières pèsent entre autres sur l'éducation, et notamment sur les compétences de base en matière de lecture.

Utilisant des données issues de l'étude PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) 2018, l'UNICEF révèle qu'un enfant sur cinq, au mieux, ne maîtrise pas les compétences de base

en lecture en mathématiques à 15 ans. Dans cinq pays (Israël, Chypre, Chili, Roumanie et Bulgarie), plus de la moitié des enfants sont concernés par ces carences. La France se classe à la quinzième place, avec 67 % des enfants âgés de 15 ans maîtrisant les compétences de base en lecture et mathématiques.

L'UNICEF se penche sur deux leviers permettant d'améliorer les résultats scolaires et la maîtrise de ces compétences de base : le bien-être à l'école et la disponibilité des livres éducatifs au domicile des enfants.

Concernant le bien-être à l'école, l'UNICEF met en avant une corrélation entre le « sentiment d'appar-

tenance » des enfants à leur établissement scolaire : d'une manière quasi-générale, les statistiques démontrent qu'un enfant qui se sent à sa place dans son école obtient de meilleurs résultats, et maîtrise mieux les compétences de base en lecture et en écriture. De retour à la maison, un enfant qui trouve un environnement propice à l'exercice de ces compétences de base améliorera ses chances de réussite scolaire. « Les enfants grandissant dans des familles où il n'y a pas de livres éducatifs présentent un niveau de réussite scolaire plus faible », indique ainsi le rapport de l'UNICEF, qui souligne que ce facteur explique les inégalités et les difficultés liées à la scolarité. *Actualite.com*

AZIMUTS INFOS

Détecter le diabète de type 2 avec une poignée de main

Une nouvelle méthode pourrait permettre aux médecins de détecter le diabète de type 2 chez leurs patients. Cette solution simple et élégante tiendrait... dans la paume de la main.

Après " Dites 33 ! ", la formule la plus communément entendue dans les cabinets médicaux sera peut-être " Serrez-moi la main ". En effet, une récente étude menée sur 776 hommes et femmes finlandais suggère que la force de la poignée de main serait directement corrélée au risque de contracter le diabète de type 2. Les résultats indiquent que la probabilité d'être atteint de la maladie décroîtrait de 50 % à chaque unité de force supplémentaire. Grâce à cette nouvelle méthode de détection, les chercheurs espèrent pouvoir faciliter l'accès à un dépistage systématique et efficace.

Une nouvelle méthode diagnostique ?

Le diabète est l'une des principales causes de mortalité, touchant plusieurs centaines de millions de personnes dans le monde. Parmi elles, 90 % sont atteintes de diabète de type 2, caractérisé par une faible production d'insuline et par l'augmentation résultant du taux de glucose dans le sang. Contrairement au diabète de type 1, celui de type 2 est plus difficile à détecter, à cause de l'apparition progressive de ses symptômes. Les patients sont généralement soumis à un test sanguin permettant de mesurer la glycémie ; cependant, cet examen représente un coût supplémentaire pour le système de santé et n'est pas réalisé régulièrement chez les individus hors de soupçon.

L'affaiblissement musculaire pourrait alors devenir une alternative de choix dans le dépistage systématique du diabète de type 2. Fortement associé à des troubles cardiovasculaires et à une longévité réduite, il a néanmoins longtemps fait l'objet de résultats controversés dans le cadre de son association avec le diabète. Toutefois, une nouvelle étude longitudinale, menée sur 776 sujets âgés de 60 à 72 ans durant une période de près de 20 ans, offre de nouvelles données concluantes.

La réponse dans une poignée de main

Durant l'étude, les patients ont été soumis à quatre tests de force (au début de l'étude, puis après 4, 11, et 20 ans) à l'aide d'un dynamomètre de main. Leurs résultats ont ensuite été normalisés en fonction de leur sexe biologique, de leur taille et de leur poids, révélant une forte corrélation entre le risque de diabète et la force musculaire. Cette corrélation en vient même à dépasser l'effet de certains facteurs connus pour faciliter l'apparition du diabète, tels que l'âge, les antécédents familiaux, la consommation de tabac, l'hypertension, l'activité physique ou encore le taux de glycémie à jeun.

" Ces résultats peuvent avoir des implications dans le développement des stratégies de prévention du diabète de type 2, commente Setor Kunutsor, auteur principal de l'étude, parue dans la revue *Annals of Medicine*. La mesure de la poignée de main est simple, peu coûteuse et ne requiert pas d'expertise ou de ressources particulières ; elle pourrait aussi être potentiellement utilisée dans l'identification précoce des individus présentant un haut risque de développer du diabète de type 2. " De plus amples études seront nécessaires afin de confirmer ces résultats sur une part plus diverse de la population mondiale.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Grâce à la migration dans le référentiel comptable

Le Togo se réévalue

Endettement à 51,9% et pression fiscale à 13,6% en 2019

Late Pater

Aussi inédit pour être souligné : un conseil des ministres à sujet unique. Plus de six mois après celui extraordinaire du 16 mars 2020 qui a annoncé des mesures de riposte contre la pandémie du coronavirus. Dans les couloirs du gouvernement, tout est justifiable car le seul sujet examiné et adopté, ce 22 septembre 2020, est aussi important qu'il peut justifier la tenue d'un conseil des ministres. Il s'agit de la présentation des résultats du rebasage du produit intérieur

en hausse de 39,2%, a représenté 91,7% du PIB ; la formation brute de capital fixe, bien qu'en hausse de 1,9%, a régressé en terme de contribution à la formation du PIB, de même que les exportations qui ont augmenté de 2,8% mais dont la part relative dans le PIB est passée de 35,7% à 26,8% et les importations qui étaient en hausse de 0,5% avec une part relative dans le PIB en régression de 54,3% sous le SCN 1993 à 40,0% sous le SCN 2008. Les comptes provisoires de 2017 indiquaient une croissance du PIB de 4,3% en

ministre de la Planification du développement et de la coopération d'organiser, dans les prochains jours, un séminaire de dissémination de ces résultats.

«L'année de base actuelle des comptes nationaux qui est 2007 ne permet plus de capter les changements de structures qui auraient pu être opérés dans l'économie (...) Ce niveau de réévaluation du PIB en 2016 est imputable principalement à l'amélioration des sources de données avec une large couverture des cibles, surtout des activités infor-



brut (PIB) du Togo. Le rebasage du PIB est un processus qui consiste en un changement de l'année de base des calculs et en une application des nouvelles méthodes adoptées par la commission statistique des Nations Unies.

Les comptes nationaux sont élaborés suivant un référentiel comptable spécifique dénommé système de comptabilité nationale (SCN). Ils sont établis avec une année de base qui est l'année de référence des agrégats macroéconomiques. Tous les 5 ans, cette année de base doit être changée car plus on s'en éloignait, la qualité des comptes se dégrade naturellement ou connaît des limites. Le Togo était dans ce cas à un moment donné et il lui a fallu passer du SCN 1993 au SCN 2008 (année de base 2016) qui est, au plan mondial, la cinquième version du référentiel comptable. De ce pas, il facilite la comparabilité de ses comptes nationaux avec ceux d'autres pays. En mars dernier, L'UNION évoquait l'impact direct de ce rebasage en relayant la note synthèse des comptes nationaux semi-définitifs en année de base 2016 et des comptes nationaux provisoires de la première année courante 2017, sous le SCN 2008. Selon ce document de l'Institut national de la statistique (Inseed), le PIB du Togo en 2016 est passé à 3 574,4 milliards de francs Cfa à prix courant contre 2 618,1 milliards de francs Cfa si on utilisait le SCN 1993 (soit une réévaluation de 36,5%) ; la consommation finale,

volume ; le PIB nominal s'est établi à 3 713,6 milliards de francs Cfa tandis que le PIB en valeur réelle était de 3 729,8 milliards de francs Cfa. Soit un taux de croissance de 4,3% entre 2016 et 2017.

Aujourd'hui, le gouvernement ajoute d'autres éléments : le PIB nominal s'établit à 3.951,4 milliards de francs Cfa en 2018 et à 4.230,6 milliards de francs Cfa en 2019 selon le SCN 2008 contre respectivement 2.979,6 milliards de francs Cfa et 3.216,8 milliards de francs Cfa selon le SCN 1993. Pour l'année 2020, le PIB se chiffre à 4.399,9 milliards selon le SCN 2008 contre 3.322,3 milliards selon le SCN 1993 (prévisions). De même, la réévaluation du PIB nominal a induit le respect de tous les critères de convergence de premier rang. «Les critères du taux d'endettement et du solde budgétaire (dons compris) rapportés au PIB se sont améliorés. Ainsi, le taux d'endettement (dette rapportée au PIB) se situe désormais à 51,9% en 2019 contre 68,3% dans l'ancien système de comptabilité (SCN 1993). Sur cette base, les prévisions révisées font ressortir un taux d'endettement de 51,8% contre 68,6% en 2020 (en prévision). En revanche, le taux de pression fiscale est passé de 20,8% (SCN 1993) à 13,6% (SCN 2008) en 2019 et de 21,1% à 14,6% en 2020 (en prévision), pour une norme de 20,0% au minimum», se réjouit le gouvernement au point d'instruire le ministre de l'Économie et des finances et la

melles qui n'étaient pas suffisamment prises en compte dans l'ancien système (SCN 1993). Il est également l'effet des nouveautés apportées par le SCN 2008 dans la prise en compte notamment des marges commerciales et de transport, de la recherche et développement ainsi que des services d'intermédiation financière indirectement mesurés», fait savoir le pouvoir de Lomé.

Une des modifications essentielles

Prochain code du travail

6 mois aux employeurs pour inscrire leurs travailleurs à une assurance maladie

Le texte du projet de loi est sur la table des députés. Mais déjà, on peut découvrir qu'un des articles est formulé comme suit : «Les employeurs disposent d'un délai de six (6) mois à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi pour satisfaire à l'obligation de souscription à une assurance maladie au profit de leurs travailleurs».

L'assurance maladie est un mécanisme solidaire de couverture des risques financiers liés à la maladie. Elle repose sur trois principes fondamentaux qui sont le paiement préalable, le partage ou la mutualisation des risques et la notion de garantie. Le paiement préalable est le principe par lequel l'assujetté (assuré) cotise ou verse sa prime à l'organisme assureur avant la survenue du risque. Le

«Rebasage» du PIB

L'INSEED, cheville ouvrière

Late Pater

Le gouvernement a annoncé, en conseil des ministres, le «rebasage» du PIB du Togo, en lien avec le nouveau système de comptabilité nationale. Le Togo a migré du Système de comptabilité nationale (SCN) 1993 au Système de comptabilité nationale (SCN) 2008. La cheville ouvrière de ce gigantesque travail est l'Institut National de la Statistique et des Etudes Économiques et Démographiques (INSEED).

Dans une explication, le ministre de la planification a indiqué que le Togo étant dans une union économique, l'UEMOA, il existe un cadre dans lequel le pays est évalué. Il a donc besoin d'avoir des statistiques pour des raisons de comparabilités sur la base desquelles les politiques sur le plan régional de l'union peuvent être revues, réajustées, améliorées, etc. Il apparaît donc que l'importance des données statistiques n'est plus à démontrer. Elles permettent de mettre en place les politiques. «Lorsque le gouvernement a décidé de mettre en place les politiques de développement, sur la base des données, de statistiques au niveau de tous les secteurs, des trends ont été examinés et des politiques mises en place», fait savoir Demba Tignonkpa.

Selon le ministre, les institutions internationales se sont évertuées depuis plusieurs années, à essayer de mettre en place des manuels de procédures qui permettent de produire des statistiques pour des raisons de comparabilité. «Figurez-vous que le Togo a sa méthodologie, le Burkina a sa

méthodologie, les deux pays sont membres d'une même union économique, comment alors les politiques communautaires peuvent elles se faire si on ne peut pas comparer la politique économique, agricole... du Togo et du Burkina. Donc la comparabilité est un élément essentiel qui justifie la mise en place des statistiques et qui sous-tend la politique de production de statistiques», a-t-elle dit.

Pour ce faire, différents manuels sont produits par les différentes institutions internationales, notamment le FMI, Afristat, l'UEMOA, pour faciliter la tâche aux pays dans la production de leurs données statistiques.

Cette migration se justifie parce que le système de comptabilité nationale (SCN) a évolué. Le FMI et d'autres institutions ont engagé de véritables révisions de plusieurs manuels pour pouvoir prendre en considération les évolutions économiques, sociales, environnementales constatées. En cela, il y a les manuels qui nécessitent de faire les comptes nationaux, les manuels de statistiques de finance publique, de balance des paiements, de statistiques monétaires.

Le Togo ne voulant pas être en marge de cette évolution s'est approprié ces outils. «Disons que tout l'arsenal est là et il suffit au pays de prendre le manuel», confie Demba Tignonkpa. Ceci a permis au pays de revoir ses statistiques, la production du PIB, etc. Mais elle s'empresse que dans cet exercice, le pays n'était pas seul. Il est accompagné par des institutions comme la Banque

mondiale, le FMI et les autres précitées. «Donc, les chiffres produits ne sont pas fantaisistes. Je cite toutes ces institutions pour que vous sachiez que lorsqu'on dit statistique, comptes nationaux, il faut leur donner le poids qu'ils méritent parce que toutes les institutions impliquées les ont validés d'autant qu'ils ont été faits à base de leur méthodologie», martèle-t-elle affirmant que ces chiffres sont réels et donnent confiance. En effet, ce sont des chiffres analysés, validés et appréciés par toute une communauté. Le travail présenté au conseil des ministres est le fruit de plusieurs enquêtes menées sur place au niveau des entreprises, du secteur informel, du secteur productif du pays, les flux commerciaux transfrontaliers. Ce sont des éléments qui sont recueillis auprès des ménages. Ce sont des éléments qui retracent la réalité de notre économie.

Il faut souligner que le gouvernement, sous la houlette du chef de l'Etat est déterminé à renforcer le système statistique national. De nos jours, partout il est question de données sur la pauvreté, la fiscalité, l'agriculture, etc.

La récente validation du document de Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS II) s'inscrit dans ce sens. Il a pour mission de fournir aux administrations publiques, aux institutions régionales et internationales, aux entreprises et organisations non gouvernementales, aux médias, aux chercheurs et au public, des informations statistiques fiables, actuelles se rapportant à tous les domaines de la nation.

améliorant la fréquentation des formations sanitaires, en stabilisant le financement des formations sanitaires ou en permettant un dialogue entre les usagers et les structures de soins.

Le mal est guéri dans le secteur public depuis que l'Institut national d'assurance maladie (INAM) est chargé de gérer le régime obligatoire d'assurance maladie des agents publics et assimilés. Sa mission essentielle étant d'assurer la gestion du fonds d'assurance maladie, d'immatriculer et tenir à jour les registres d'immatriculation des assurés, de signer les conventions de prestations de soins de santé avec les centres de soins en faveur de ses assurés et de veiller à la qualité des prestations couvertes par le régime d'assurance. C'est la loi n°2011-003 du

18 février 2011 qui a institué un régime obligatoire d'assurance maladie au profit des agents publics et assimilés géré par l'Institut national d'assurance maladie. Cette couverture maladie devrait, par la suite, s'étendre à l'ensemble de la population.

Si, au sommet de l'Etat, on se démerde à toucher d'autres secteurs d'activités, c'est dans le secteur privé que la désolation se vit. Ici, l'employeur refuse de souscrire à une assurance maladie pour ses employés – le milieu de la presse en tête ; là-bas, l'assurance maladie existe mais l'employeur use de subterfuges pour ne pas la faire jouer pleinement ; ailleurs encore, on a osé y mettre un terme par la force de la mauvaise foi. L'autre conclura qu'il lui faut voir du concret avant de croire.

L'enseignement technique, le PND et le plan sectoriel de l'éducation 2020-2030

Préoccupations, défis, atouts et mesures prises

Late Pater

De par les ambitions déclinées dans le Plan national de développement (PND 2018-2022) et aujourd'hui transposées dans le Plan sectoriel de l'éducation révisé (PSE 2020-2030), la place de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) est davantage prépondérante. Par exemple, le PND mise sur le besoin de favoriser le développement des compétences techniques en lien avec les besoins du marché de l'emploi. Le PSE 2020-2030 veut une amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'éducation du Togo. Entre autres préoccupations spécifiques : augmenter les effectifs de l'ETFP de 42 212 en 2018 à 64 243 en 2030 ; augmenter les capacités du secteur public de manière à accueillir 60% des effectifs de l'ETFP à l'horizon 2030 ; augmenter la part des formations industrielles en alternance de 22,4% à 40% en 2030 ; diminuer de moitié la part des formations tertiaires du public, de 77,6% à 60% en 2030 ; orienter davantage les apprenants vers la formation professionnelle de type agricole qui accueilleraient désormais 10% des effectifs de la formation

professionnelle publique à l'horizon 2030 contre seulement 2,6% en 2018.

Pour être au rendez-vous, à travers la revue des politiques de l'ETFP au Togo, des mesures sont prises. Comme l'introduction progressive de l'outil informatique et de la technologie numérique comme voie de modernisation du dispositif de l'ETFP ; la mise en place d'une structure appropriée de formation, implantée au chef-lieu de chaque région et répondant aux normes requises pour une formation adéquate, ouverte aux jeunes, quel que soit leur niveau d'instruction. Cette structure proposerait la formation par alternance, la formation continue, y compris le perfectionnement et recyclage des artisans en lien avec les nouvelles technologies et les nouveaux profils de métiers, la formation de type dual pour compléter la formation des apprentis liés par contrat aux maîtres-artisans et la formation professionnelle d'appui à l'insertion et à l'auto-emploi.

Malgré ces efforts capitalisés, beaucoup de défis restent à relever : capacités d'accueil insuffisantes et structures de formation inégalement réparties dans les régions ; personnel enseignant peu

formé et un encadrement sans moyens ; équipements techniques et pédagogiques obsolètes ; faible qualité et pertinence de l'ETFP influant négativement sur l'attractivité de l'ETFP ; difficile mise en œuvre effective de la formation par alternance ; système de certification à rénover pour favoriser le développement des compétences techniques et professionnelles tout au long de la vie ; gouvernance centralisée et pas assez inclusive de toutes les parties prenantes.

Des atouts et opportunités existent. On cite la volonté et le leadership politique ; des programmes pilotes réussis, qui attendent une mise à l'échelle tels que la formation duale, des dispositifs d'intégration de l'alphabétisation et de la formation professionnelle, des centres sectoriels gérés en partenariat avec le secteur privé ; un effort de rénovation pédagogique avec l'adoption de l'approche par compétence ; un réseau d'établissements publics dense et diversifié ; une offre de formation privée importante ; une source de financement permanente ; des associations professionnelles mobilisées ; et un appui des partenaires techniques et financiers.

Suivant une note de la Banque africaine de développement
Le béninois ELYON SARL pour les audits annuels du PTA-TOGO

Jean AfOLABI

Entre six (6) soumissionnaires, le cabinet béninois ELYON SARL vient de décrocher le contrat pour l'audit annuel des comptes du Projet de transformation agro-alimentaire du Togo (PTA-Togo) pour les exercices 2019, 2020 et 2021. C'est la note d'attribution de marché rendu publique, le mercredi 23 septembre, par la Banque africaine de développement (Bad), bras financier du projet.

On rappelle que le 18 juillet 2018, le Conseil d'administration du Groupe de la Banque a approuvé le **Projet de Transformation Agro-alimentaire du Togo (PTA-Togo)** pour un montant total de 20,95 millions d'UC réparties comme suit : (i) prêt FAD : 8,04 millions UC (17,8%) ; FAD : 4,046 million UC (10,3%) ; FAT-prêt : 8,32 millions d'UC (18,5%). Les montants mobilisés au titre du co-financement sont d'environ 12.804.920 UC (28,4%) de la BOAD (Banque ouest africaine de développement) et 3.524.190 UC (7,8%) de la Fondation Saemaul pour la Mondialisation (Corée). Le **montant total** se chiffre à **environ 45.066.070 UC (~35,194 milliards FCFA)**, dont 7.741.950 UC

(17,2%) au titre de la contrepartie de l'Etat togolais. Le Projet, qui couvre la région de la Kara, est prévu pour une durée de cinq ans (2019-2023).

Le Projet Transformation Agro-alimentaire du Togo (PTA-Togo), indique la Bad, est un projet pilote mis en œuvre dans le cadre du Plan Stratégique de Développement des agropoles au Togo 2017-2030 et de l'initiative 'Nourrir l'Afrique 2016-2025'. Il s'inscrit aussi dans le cadre du Document de Stratégie Pays-DSP 2016-2022 de la Banque, dont le pilier n°1 est relatif au «Développement des pôles de croissance inclusive et de compétitivité agro-industrielle», à travers le développement de zone de transformation agricole.

Les objectifs

L'objectif général du projet est de favoriser une croissance agricole inclusive, créatrice d'emplois et réduisant les importations alimentaires grâce aux mesures d'incitation à l'investissement privé. Les objectifs spécifiques sont : (i) Faciliter les investissements privés dans les filières clé grâce aux mesures d'appui aux politiques, à la gouvernance et aux incitations ; (ii) Promouvoir le développement des chaînes de valeur prioritaires à travers la mise en place d'infrastructures de soutien à la production, au stockage et à la transformation ; et (iii) Renforcer les capacités des acteurs des filières agro-industrielles prioritaires.

Les principaux résultats attendus sont : (i) Accroître la productivité et la production agricole des filières de substitution aux importations (riz, maïs, soja, poulet de chair) et d'exportation (noix de cajou et sésame) ; (ii) Augmenter la part des produits agricoles transformés sur place (de 19% à 40%) grâce aux investissements privés dans l'agro-parc (90000 T/an de riz paddy, 15000 T/an de maïs, 10000 T/an de soja, 20000 T/an de provende, 10000 T/an de noix de cajou et 10 000 T/an de sésame, 3 millions de poussins/an, abattage de 2 millions de poulets de chair/an.) ; (iii) Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ; (iv) Créer de la richesse et des emplois y inclus pour les jeunes et les femmes.

Le PTA-Togo est un projet pilote qui comprend 4 composantes : (a) Politiques d'appui, gouvernance et mesures incitatives : mesures incitatives, sécurisation foncière, normalisation et métrologie, guichet unique, gestion de l'agro-parc, appui aux Institutions financières et non-financières, etc. ; (b) Infrastructures d'appui à la transformation, production et accès aux intrants et services agricoles : viabilisation du

parc agro-industriel, réalisation de barrages de stockage, étude de conception de périmètres irrigués, réhabilitation de pistes rurales, création de 10 Centre de transformation agricole, etc. ; (c) Renforcement des capacités des acteurs des filières agro-industrielles : stockage primaire, accès aux intrants et services agricoles, formation des acteurs, mise en œuvre de l'EESS (indemnisation, réinstallation, PGES, etc.), appui à la mise en œuvre des sous-projets prioritaires, etc. ; et (d) Pilotage, Coordination,

Dans le cadre des études de préparation du projet financées sur le PPF, des études complètes avaient été finalisées pour permettre d'implanter (i) 4 mini-réseaux d'Adduction d'Eau Potable (AEP) dans 4 villages centres, et ; (ii) des Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans d'autres localités de la zone de projet. Par ailleurs, le projet initial tel qu'approuvé intègre aussi les études d'avant-projet détaillé (APD) de deux barrages de stockage et de 1200 Ha de périmètres irrigués (destinés aux cultures de riz et de maïs/soja). Par manque de ressources, une requête de financement avait été soumise au FSN durant le processus de préparation du projet.

C'est la raison pour laquelle un financement additionnel du FSN – Fonds Spécial du Nigéria – se justifie pleinement pour permettre la réalisation d'une partie des périmètres irrigués (pour l'augmentation durable de la productivité agricole) d'une part, et d'autre part garantir l'accès à l'eau potable des ménages et des Petites et Moyennes Entreprises-PME localisés dans les villages centres et impliquer notamment dans la transformation des produits agricoles et les prestations de services. Ce financement FSN est donc destiné à financer la mise en œuvre de ces deux volets essentiels pour l'augmentation de la résilience des systèmes de production agro-pastorale et des capacités de transformation agricole pour l'atteinte des résultats escomptés du projet.

L'objectif de ce financement additionnel du Fonds Spécial du Nigéria (FSN) est de financer les travaux de réalisation de périmètres irrigués et de systèmes d'adduction en eau potable dans certaines localités de la zone du projet initial (région de Kara). L'objectif spécifique du prêt FSN est (i) d'aménager des périmètres irrigués gravitaires (environ 600 Ha) en aval du barrage de l'agro-parc ; (ii) d'alimenter en eau potable (AEP) 4 villages-centres et des localités secondaires pour les besoins des ménages et des agro-entrepreneurs.

En soutien aux opérations de maintien de la paix / Et contre le terrorisme

Reprise des formations du bataillon togolais de la MINUSMA

Alliés dans la lutte contre le terrorisme dans la sous-région ouest africaine, le Togo et la France coopèrent dans le domaine de la formation militaire et en soutien aux opérations de maintien de la paix. C'est dans ce cadre qu'un détachement d'instruction opérationnelle des Éléments français du Sénégal (EFS) a dispensé, du 11 au 20 septembre 2020, des formations tactiques et techniques au profit des militaires des Forces armées togolaises (FAT) qui viendront rejoindre le bataillon togolais de la mission des Nations unies pour la stabilisation du

néaire (sécurisation de l'itinéraire à emprunter par les troupes) au profit des éléments génie du bataillon ; le guidage aérien tactique avancé (GATA) au profit des unités du bataillon ; la formation aux techniques d'état-major (FTEM) au profit du centre opérationnel du bataillon.

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, en mars 2020, indique-t-on de source française, ce détachement d'instruction opérationnelle était le premier à se rendre au Togo. La formation a eu lieu au centre d'entraînement aux opérations de maintien de la paix (CEOMP) à



nement aux opérations de maintien de la paix, créé en 2008, a pour mission de préparer les contingents togolais avant leur déploiement dans les opérations militaires de maintien de la paix. Ce sont en permanence 1 400 soldats togolais qui servent

sous le casque bleu de l'ONU à la MINUSMA (Mali) et à la MINUAD (Darfour) principalement. Ce centre de formation, qui ambitionne de devenir un centre d'excellence sous régional, fait l'objet d'un appui de la coopération militaire française.



Mali (MINUSMA) en novembre 2020.

Cette formation a porté sur quatre volets : le secourisme au combat de niveau 1 au profit des équipes médicales du bataillon ; une formation au contre-IED (engins explosifs improvisés) et à l'ouverture d'iti-

Lomé, commandé par le colonel KEMENCE. En tout, plus de 80 militaires des Forces armées togolaises ont été diplômés à l'issue de ces différentes instructions denses, pratiques, et adaptées aux réalités de la situation au Mali.

Pour rappel, le Centre d'entraî-



FOOTBALL/ AMENDEMENT MUNIR DE LA FIFA

Les réserves d'un juriste sénégalais

L'amendement introduit par la FIFA et visant à assouplir les changements de nationalité pour des joueurs ayant évolué pour une première sélection n'a pas que de bons côtés pour l'Afrique, a estimé le Pr Abdoulaye Sakho, directeur du Master de Droit et Economie de Sport à l'institut Edge de Dakar.

Hervé A.

"C'est vrai que c'est une excellente nouvelle que de permettre à des joueurs de pouvoir continuer à pratiquer leur sport et de faire des compétitions de haut niveau", a déclaré le Professeur Sakho dans une publication reçue à l'APS.

"Vu sous cet angle, c'est vraiment une bonne chose car ce serait triste de ne pouvoir continuer au plus haut niveau mondial son sport du fait d'une première option qui s'est révélée peu fructueuse, donc le binational doit être heureux", a-t-il poursuivi. Selon lui, "les équipes nationales africaines et leurs techniciens doivent également être heureux".

Toutefois, en dépit de cette possibilité de pouvoir compter sur de nouveaux talents pour les sélections africaines, cet amendement adopté lors du 70-ème congrès de la FIFA, tenu en vidéoconférence vendredi dernier, ne doit pas conduire les dirigeants des Fédérations du continent à dévier de leur rôle premier de développement de la discipline.

"La tentation est en effet grande de se reposer sur la formation effectuée en France ou en Europe pour construire nos équipes nationales qui vont performer au niveau



mondial alors que le football local est au bas de l'échelle", avertit le Professeur Sakho.

"Aujourd'hui, plus qu'une tentation, c'est devenu une réalité. En raisonnant sur l'exemple de mon pays, depuis quelques années le Sénégal caracole en tête du classement FIFA en Afrique, se retrouve 20ème mondial au moment où l'Allemagne (5 coupes du monde) est 15ème mondial", a-t-il rappelé.

"Une vraie performance au plan sportif. Malgré tout, les clubs séné-

galais n'arrivent pas, depuis de très nombreuses années, à franchir les premiers tours des compétitions africaines", a-t-il constaté.

Le Professeur Sakho, auteur de plusieurs publications sur le droit du sport, note qu'"il y a comme une rupture de cohérence dans la gestion de notre football, bon dehors et extrêmement mauvais dedans".

"Qu'on ne me parle surtout pas des résultats des petites catégories qui, curieusement, sont généralement incapables d'enchaîner pour se retrouver au sommet après de bons parcours cadets ou juniors", a-t-il par ailleurs ajouté.

Il estime que "cet amendement, au-delà de ses effets bénéfiques à court terme sur nos équipes nationales, pourrait, si on n'y prend garde, révéler des effets pervers".

"Oui, si les dirigeants du sport ne prennent pas sur eux de travailler en interne pour créer les conditions d'un développement propice du football local avec des clubs qui sont de vrais clubs de football et non des centres de transit de joueurs au profit des clubs et des championnats étrangers, on vivra encore longtemps ce paradoxe qui nous obligera à attendre que les pays de naissance ou d'accueil des joueurs se servent d'abord pour nous laisser avec ceux qui sont laissés en garde", a-t-il mis en garde.

"En définitive, de la même ma-

nière que les rencontres de la date FIFA interpellent nos dirigeants quant à leur capacité à organiser des matchs internationaux en temps de Covid 19, il y a dans cet amendement une vraie interpellation de ces mêmes dirigeants à ne pas négliger le football local au profit de résultats internationaux certes... agréables pour le peuple mais... sans lendemains solides", informe-t-il.

Et c'est à ce niveau qu'il faut comprendre selon l'enseignant de droit "tout le sens de l'invite que le Président de la FIFA a adressée au football africain lors de ce congrès qui a en effet exhorté l'Afrique à faire tout pour venir chercher la Coupe du Monde de football".

"Oui, ce n'est en effet pas normal qu'après 32 éditions, au moment du 70ème congrès de la FIFA, que seuls huit pays de deux continents se partagent toujours le gâteau (Uruguay, Brésil, Argentine pour l'Amérique latine, Allemagne, France, Italie, Angleterre, Espagne) et constituent un club fermé. Le reste se contente de participation et surtout de retombées financières", a-t-il par ailleurs ajouté.

"J'avoue quand même garder espoir quand je vois les progrès que réalisent au niveau interne, des pays comme la Gambie, la Mauritanie et le Mali", a-t-il conclu. (Source aps.sn)

Neuf millions d'euros versés à l'étranger

Sept ans après les faits, les révélations se succèdent dans le dossier de l'attribution à Tokyo des Jeux d'été en 2020. Selon Kyodo News, le comité de candidature japonais aurait versé une somme totale supérieure à 1,1 milliard de yens, soit près de 9 millions d'euros au cours actuel, à différentes sociétés ou individus à l'étranger.

En tête de liste, Black Tidings Co, une société de conseil basée à Singapour, mais aujourd'hui dissoute. Selon des documents financiers officiels, elle aurait reçu 230 millions de yens, soit 1,8 million d'euros, avant et après le choix de Tokyo comme ville-hôte des Jeux de 2020.

Les autres bénéficiaires n'ont pas été divulgués, pas plus que les montants des versements. Mais il semble aujourd'hui très probable que des sommes importantes ont circulé sous la table. Les comptes officiels du comité de candidature font en effet état de la somme de 780 millions de yens payés en frais de conseil et lobbying à l'étranger, soit 6,3 millions d'euros.

Mais selon une enquête menée par plusieurs médias internationaux, la somme totale atteindrait au moins 1,1 milliard de yens (9 millions d'euros). Il s'avère également que le comité de candidature aurait effectué une douzaine de virements, pour un montant total de 900 millions de yens (7,3 millions d'euros), à une société dirigée par Haruyuki Takahashi, membre du conseil d'administration des Jeux de Tokyo, et ancien directeur général de l'agence Dentsu Inc, très impliquée à l'époque dans la candidature de la capitale japonaise.

Gorgui Dieng offre 7500 kits sanitaires

Gorgui Sy Dieng n'en finit plus de multiplier les gestes de bonne volonté au Sénégal. Après s'être investi pour la réfection des maternités aux îles du Saloum, le pivot des Memphis Grizzlies a offert des kits sanitaires pour enfants, à différentes structures de santé.

Au total 7500 kits ont été distribués aux hôpitaux, orphelinats, pouponnières et garderies d'enfants. La cérémonie se déroulait au camp militaire de Ouakam (Bataillon du Train) en présence des responsables de la fondation et des représentants des structures de santé, des associations et des orphelinats.

Très engagé sur le plan social et sportif au Sénégal depuis ses débuts dans la NBA, Gorgui Dieng est un exemple à suivre pour de nombreux jeunes africains qui aspirent à devenir un jour des joueurs professionnels. Très actif en équipe nationale, tant sur le terrain ainsi qu'en dehors, l'actuel pivot des Memphis Grizzlies est un généreux donateur, sans doute une figure emblématique du sport africain pour l'ensemble de ses œuvres.

Ibrahimovic positif au Covid-19

L'AC Milan a confirmé la nouvelle. Au lendemain de l'annonce du test positif de son coéquipier Leo Duarte, Zlatan Ibrahimovic aurait, lui aussi, été testé positif au Covid-19. Il devrait donc manquer la rencontre d'Europa League de ce jeudi, contre les Norvégiens du FK Blodo/Glimt.

"Si le virus ne va pas à Zlatan, Zlatan ira au virus": habitué des phrases cultes, Zlatan Ibrahimovic avait sorti celle-là au mois de mars dernier, pour lancer une campagne de collecte de fonds en vue de soutenir les services de secours italiens. Six mois plus tard, le virus est finalement venu à Zlatan, qui a été testé positif et directement placé en quarantaine chez lui.

Zlatan Ibrahimovic a réagi à sa manière à l'annonce de son test positif au coronavirus, jeudi: "Le Covid a le courage de me défier. Mauvaise idée", a écrit le Suédois sur Twitter. "J'ai été testé négatif au Covid hier et positif aujourd'hui. Je n'ai pas de symptôme jusqu'ici", a précisé l'attaquant de l'AC Milan.

Ibrahimovic, 38 ans, a été testé positif après une deuxième série de tests effectuée avant le match du 3e tour préliminaire d'Europa League qui oppose le club d'Alexis Saelemaekers Bodo/Glimt jeudi soir.

FOOTBALL

La FIFPro s'inquiète pour la santé des joueurs

La propagation du COVID-19 en Amérique du Sud inquiète la FIFPro. Le syndicat mondial des joueurs de football l'a expliqué par la voix de son secrétaire général, Jonas Baer-Hoffman: les rencontres de qualification au Mondial 2022 prévues le mois prochain sur continent sud-

américain constituent une réelle menace pour la santé des joueurs. inquiets que les joueurs puissent se retrouver dans une situation où la protection de leur santé et celle de leur famille entre en collision avec les intérêts de l'équipe nationale."

L'Argentin Messi et le Brésilien Neymar, notamment, sont concernés par ces rencontres, ayant été convoqués par leur équipe natio-



américain constituent une réelle menace pour la santé des joueurs.

"Cette région est lourdement touchée par la pandémie et il y a certaines restrictions et avertissements pour voyager à cause du Covid-19, a-t-il confié à l'agence Reuters. Les joueurs doivent pouvoir prendre leur décision librement. Je ne suggère pas à tous les joueurs de ne pas venir jouer, mais certains d'entre eux sont inquiets par rapport à la situation. Nous sommes

nale. Autre contrainte: l'obligation d'observer une quarantaine pour les internationaux venant d'Europe, d'Asie ou d'Amérique du Nord. "Quels sont les délais pour tester les joueurs? Quelles sont la protection et l'assurance en cas d'infection? S'ils ont des problèmes de santé à long terme, qui serait chargé de s'assurer que les joueurs sont pris en charge, pointe Jonas Baer-Hoffman. Beaucoup de questions se posent. Il faut clarifier les choses."

JUSTICE/FIFA

Prison requise contre Nasser al-Khelaïfi et Jérôme Valcke

Le parquet suisse n'a pas eu la main légère. Il a requis mardi 22 septembre 28 mois de prison, dont une partie avec sursis, contre le Qatar Nasser al-Khelaïfi le président du PSG et du groupe audiovisuel beIN Media, et trois ans de prison, avec du sursis partiel, contre le Français Jérôme Valcke, l'ancien numéro 2 de la FIFA.

Les deux hommes comparaissent devant le Tribunal pénal fédéral de Bellinzzone, dans le cadre d'une affaire de droits de télévision. Jérôme Valcke, déjà interdit de toute activité dans le football par la jus-

tice interne de la FIFA, était notamment accusé d'avoir sollicité en 2013 l'aide de Nasser al-Khelaïfi pour acheter une luxueuse villa en Sardaigne.

La villa en question avait été acquise par le président du PSG au prix de 5 millions d'euros, via une société transférée au frère d'un de ses proches collaborateurs. Elle avait ensuite été mise à la disposition de Jérôme Valcke. Seul ennui, mais de taille: la transaction s'est déroulée au moment où beIN négociait la prolongation de ses droits de diffusion des Coupes du Monde 2026 et 2030 en Afrique du Nord

et au Moyen-Orient.

Pour leur défense, les deux hommes ont évoqué un arrangement "privé", sans lien avec le contrat conclu par beIN avec la FIFA en avril 2014. Un contrat dont les conditions ont été présentées par la défense comme "très avantageuses" pour l'instance du football.

Le verdict rendu mardi 22 septembre par le parquet suisse constitue un précédent: il s'agit des deux premières peines d'emprisonnement requises sur le sol européen dans les multiples affaires impliquant la FIFA.



Autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes

Deux projets innovants dans la région des Savanes

Jean AFOLABI

En matière de promotion de l'autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes, la France accompagne le Togo. Aussi, l'ambassade finance-t-elle ainsi plusieurs projets de coopération bénéficiant chacun d'une subvention comprise entre 25 et 30 millions FCFA – dans le cadre fonds des Projets Innovants de la Société Civile et des Coalition d'Acteurs (PISCCA) – et accompagne leur mise en œuvre technique. Exemple pris de deux de ces projets dans la région des Savanes.

L'ONG «Atodes» – L'ONG Atodes porte un projet de fabrication et de promotion de fours et séchoirs solaires dans les préfectures de Tône, Tandjoaré, Cinkassé et Mandouri. A cette étape du projet, une mission de suivi a pu constater, du 8 au 11 septembre derniers, l'effectivité de la fabrication des prototypes de fours et séchoirs et la maîtrise de la technique par les artisans formés. Elle a suggéré la poursuite des activités de sensibilisation et de démonstration culinaire par les artisans formés au sein de leurs ateliers respectifs.

L'ONG «Inades formation» – La



mission a également procédé au suivi des activités mises en œuvre par l'ONG «Inades formation», spécialisée dans la filière «poudre» des feuilles de moringa. Dans le cadre du projet soutenu par l'ambassade, un site pilote a été mis en place dans la préfecture de Tandjoaré. Des actions de sensibilisation des communautés aux vertus du moringa et à l'intérêt de son intégration dans les régimes alimentaires, en particulier au profit des enfants, sont menées avec succès. La mission de suivi a encouragé les bénéficiaires à s'approprier le projet pour une

durabilité de l'action et à définir une stratégie plus offensive de mise en marché des produits.

Le fonds des Projets Innovants de la Société Civile et des Coalition d'Acteurs (PISCCA) permet de subventionner, tous les deux ans, une dizaine de projets soutenant l'autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes. L'objectif de ces projets est de faciliter le développement d'initiatives issues de la société civile et conçues pour contribuer à l'amélioration des conditions économiques, sociales et environnementales des femmes et des jeunes à l'échelle locale.

Sur une ligne de crédit de la BIDC

ORAGROUP SA pour soutenir les PME/PMI de l'UEMOA

Jean AFOLABI

La Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) a annoncé mardi dernier à son siège à Lomé l'octroi à ORAGROUP d'une ligne de financement de 50 millions d'euros destinée au financement des investissements des PME/PMI des 8 pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Niger, le Mali, le Sénégal et le Togo. Cette ligne de crédit de refinancement de la BIDC qui permettra de financer environ 34 PME/PMI avec un ticket moyen de l'ordre de 1,03 milliard FCFA, devrait contribuer à la création de 818 nouveaux emplois permanents. Elle participe à ce titre à la mise en œuvre du nouveau modèle économique de la BIDC et de sa stratégie d'intervention dans le secteur privé d'une part, et d'autre part, s'inscrit dans l'optique de soutenir ORAGROUP



à renforcer son expertise en accompagnant ce secteur.

La BIDC intervient, notamment dans les domaines suivants : les infrastructures, le transport, l'énergie, les télécommunications, l'agriculture, le développement rural, le secteur social, l'industrie, les services (les services financiers, l'ingénierie financière, l'hôtellerie / le tourisme etc.) en Afrique de l'ouest. Ses interventions se présentent comme suit : l'octroi de prêts à long, moyen et court terme, les prises de participation, l'octroi de lignes de crédit et la mise en place d'accords-cadres pour le refinancement, et les opérations et services d'ingénierie financière. A ce jour, la Banque a approuvé le financement de deux cent quatre-

vingt-dix-huit (298) projets pour un montant de deux milliards soixante-dix millions d'unités de compte (2,07 milliard UC), soit environ deux milliards huit cent quatre-vingt-quatre millions de dollars (2,84 milliards USD)

La Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) est le bras financier de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest qui comprend quinze (15) Etats membres que sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

En attendant leur déploiement sur le terrain dans la Maritime

Formation pré-déploiement des VNC des vagues 14 et 15

Jean AFOLABI

Les nouveaux volontaires nationaux de compétences (VNC) des vagues 14 et 15 ont prêté serment après avoir été formés au siège du CRV-Maritime à Tsévié, ce 21 septembre 2020. Différents modules ont été développés à leur endroit, afin qu'ils puissent mieux cerner la mission qu'ils effectuent. De différents profils, ils sont 14 nouveaux VNC venus de différentes structures d'accueil dans la région Maritime.

Pour la superviseuse régionale du CRV-Maritime, madame Akosiwa Dzigbondi TOVIELEAGBE, cette formation est une occasion pour les jeunes mobilisés au volontariat national, « d'acquiescer des notions sur ce que c'est que l'engagement citoyen au service du développement d'une communauté et ses différents



contours».

Les modules ont porté essentiellement sur la présentation de l'ANVT – Agence nationale du volontariat au Togo – en général (vision et mission), les formes de volontariat, les principes et valeurs du volontariat, les comportements

civiques et citoyens, les qualités, les droits et devoirs d'un volontaire national, le suivi accompagnement, etc... Autant de modules, selon l'ANVT, « qui vont leur permettre de mieux appréhender et de s'intégrer facilement à ce nouveau milieu qui est le milieu du volontariat ».

Ces derniers ont ensuite prêté serment juste à la fin de la formation. Un acte symbolique pour montrer et témoigner leur engagement, l'humilité et le dévouement, etc. qu'ils auront pour conduite, durant toute la mission.

Besoin de liquidités bancaires à 7 jours / Atténuer l'impact du Covid19 214 milliards injectés cette semaine dans les banques commerciales du Togo

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 22 septembre 2020, à une injection de liquidités d'un montant de 3.369,504 milliards. Les banques et établissements du Togo s'adjudgent 214,450 milliards, contre 219,450 milliards une semaine plus tôt. L'opération arrive à échéance le lundi 28 septembre 2020, indique la Banque centrale. Elle est ressortie d'un taux fixe – revu à la baisse – de 2,0000%.

Au total, quatre-vingt-cinq (85) établissements bancaires des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) ont participé à l'opération. Les établissements de la Côte d'Ivoire et du Sénégal s'adjudgent respectivement 1.034,433 milliards et 631,850 milliards. Ils sont suivis par ceux du Mali avec 471,884 milliards, du Bénin avec 414,200 milliards, du Burkina Faso avec 312,760 milliards. Le Niger s'adjudge 248,357 milliards. La Guinée-Bissau fait 41,570 milliards.

D'après la Banque centrale, le

montant moyen des soumissions sur le guichet hebdomadaire des adjudications s'est fixé à 3.457,5 milliards en juillet 2020, contre 3.450,3 milliards en juin 2020, soit une hausse de 0,2%. L'ensemble des dites soumissions ont été retenues. A la faveur de la baisse des taux directeurs de la BCEAO à compter du 24 juin 2020, le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est ressorti à 2,00% au cours du mois sous revue, contre 2,40% le mois précédent.

Au Ghana voisin / Contre le coronavirus

Les frontières terrestres encore fermées pour trois nouveaux mois

Les interdictions de rassemblement, l'obligation de port du masque et la fermeture des frontières terrestres resteront en vigueur pour trois nouveaux mois au Ghana, pour lutter contre la Covid-19. C'est ce qu'a annoncé le dimanche 20 septembre le président Nana Akufo-Addo, lors d'une allocution télévisée. Pour trois nouveaux mois, l'obligation de port du masque, l'interdiction de fréquenter les lieux publics (plage, cinémas...) et la fermeture des frontières terres-

tres seront reconduites. Ces règles visent à maintenir la distanciation sociale nécessaire pour éviter un pic rapide des contaminations, rapporte l'agence Ecofin.

L'annonce intervient dans un contexte marqué par une résurgence mondiale de la pandémie, alors que l'Afrique continue d'avoir le nombre de cas le plus faible pour un taux de guérison particulièrement élevé. Selon le dernier bilan, le Ghana compte au moins 46 000 cas de covid-19 pour 45 153 gué-

risons et 297 décès, à la date du 21 septembre.

Malgré ces chiffres, les autorités ghanéennes préfèrent rester prudentes. « Nous ne pouvons pas nous permettre, en ce moment critique, de jeter la prudence au vent et de détruire l'incroyable travail accompli par le gouvernement, les responsables de la santé, les travailleurs héroïques de première ligne et les agences de sécurité », a déclaré le président Akufo-Addo dans son discours.



FSB/Infrastructures socio-économique de base

Quatre localités dotées d'ouvrages dans la région des Savanes

Etonam Sossou

Quatre villages dans la région des savanes ont de nouveaux bâtiments scolaires. Les élèves de Djoamon (Kpendjal-ouest), Djabargou (Tandjouaré), Kougnéri (Oti-sud) et Poukpiélou (Oti), vont reprendre les cours la rentrée prochaine dans de nouvelles constructions équipées de mobiliers. Ces ouvrages réceptionnés les 11 et 12 août 2020 en présence des autorités locales et du représentant du Directeur régional de l'éducation, sont composés chacun d'un bâtiment scolaire, trois classes, un bureau du Directeur, une salle des ensei-

gnants, un magasin, un dépôt moderne, deux blocs de latrines à trois cabines chacun etc. Ces infrastructures ont été réalisées par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB), et ont respectivement coûté 21.955.321 ; 21.868.216 ; 21.736.928 et 21.653.637 FCFA.

Pour la composante infrastructure socio-économique de base du projet « filets sociaux et services de base », 57 villages sont ciblés dans la région des Savanes. Démarrés en janvier 2020, les travaux ont abouti à la réalisation de neuf (9) infrastructures dont huit (8) bâtiments scolaires et un (1) marché.

Sur les 57 ouvrages, 30 sont des infrastructures classiques (27 bâtiments scolaires, 2 marchés et 1 centre communautaire) et 27 forages. Une fois les microprojets identifiés, ils ont été soumis par les communautés bénéficiaire à l'ANADEB Antenne régionale Savanes, qui à son tour, l'envoie au Comité régional d'approbation (CoRA), pour validation.

Le Projet filets sociaux et services de base, il vient répondre à la problématique de la responsabilisation des communautés dans leur développement (renforcer leur accès aux infrastructures de base et à une couverture

sociale minimum), et assurer aux ménages et communautés pauvres un meilleur accès aux infrastructures socioéconomiques de base et aux filets sociaux. La composante Infrastructures socio-économiques de base est la composante 1 du projet (FSB). Financée par la Banque mondiale et l'état togolais à hauteur de 19,2 milliards de FCFA elle vise à soutenir la réhabilitation et la construction d'infrastructures de base dans les communautés ciblées, ce qui permettra d'accroître l'accès aux services socio-économiques afférents.

Rappelons que CoRA est une instance mise en place par le gou-



vernement togolais pour apprécier la pertinence des microprojets en rapport avec la carte de pauvreté

du pays et les priorités des différents secteurs, notamment la santé et l'éducation.

Société

Si jeunes, déjà mères et abandonnées

Etonam Sossou

Elles n'ont aucun espoir. Elles se livrent à la pratique du plus vieux métier du monde ou au commerce pour subvenir aux besoins de leurs enfants.

Aicha N. a 23 ans sonnés. Elle se trouve obligée de se livrer au commerce du sexe pour nourrir son fils, aujourd'hui âgé de cinq ans. « Je me bats seule pour nourrir l'enfant. Son père est menuisier à Lomé. Il n'effectue aucune dépense pour subvenir aux besoins de son enfant. Tous ses revenus, lui servent à se procurer des cigarettes et de l'alcool », se plaint-elle. Sans emploi et n'ayant aucune qualification professionnelle, elle se

croit contrainte de se livrer au commerce du sexe. Alors que c'est contraire aux principes de l'islam, sa religion. « Il est important de travailler pour l'intégration sociale et professionnelle de l'ensemble de la jeunesse sans distinction. Et les filles-mères ne sauraient être traitées spécifiquement. Dans le cadre de la quête de l'émergence du Togo, nous avons besoin de travailleurs autonomes. Chaque personne doit développer son potentiel de créativité. Il faut réveiller l'opinion publique sur les défis à prendre afin que cesse une certaine stigmatisation sur les filles-mères », soutient Elias Ahyeh, promoteur de « Espoir », une ONG spécialisée dans la va-

lisation des filles-mères.

Le phénomène des filles-mères est devenu une réalité au Togo, atteignant même des proportions effarantes dans les milieux ruraux. Les villes ne dérogent pas à la règle. De l'avis des observateurs, l'extrême pauvreté et la paupérisation des couches sociales seraient les principales causes de ce phénomène. Facteurs qui justifient que ces filles ne soient pas toujours prises en charge pour étudier, se nourrir, se vêtir, donc être à la page comme la majorité de leurs sœurs qui se pavent à longueur de journée. « Je suis tombée enceinte parce que je n'avais rien à faire. Il n'y a pas de travail, pas d'occupation, je passe mes

jours à la maison sans rien faire. J'avais un petit ami, le père de mon enfant. Quand je suis tombée enceinte, il a pris la fuite », laisse entendre Ami Kéglé. Abandonnées par les séducteurs, rejetées par leurs parents, ces adolescentes souvent âgées de moins de quinze ans ne peuvent pas assumer l'éducation de leurs enfants qui se retrouvent dans la rue parfois dès le bas âge.

Quid de leur statut social déplorable pour avoir contracté des grossesses précoces ? Elles vivent cette expérience avec des fortunes diverses. Certaines sont marquées de séquelles psychologiques pour avoir déshonoré leur famille : « dans notre culture, quand tu accouches très jeune, tu as raté ta vie et deviens un paria social. Il

est à la limite difficile de trouver un mari », s'indigne Edith, mère d'un enfant âgé de 4 ans.

Ce n'est pas la société qui les perçoit d'un bon œil quand l'on sait toute la peine que celles-ci éprouvent pour trouver du travail ; la plupart des chefs d'entreprises leur préférant les filles sans enfants à charge. Malgré le fait que la venue accidentelle d'un enfant bouscule toujours la vie de la jeune mère, certaines de ces filles réussissent à trouver des moyens alternatifs pour transformer à leur avantage ce qui était jusque là leur handicap. Déjà mère d'un enfant à 14 ans, Dzighodi T. qui réside à Lomé, se confie : « Je suis consciente que j'ai déçu mes parents en attrapant une grossesse alors qu'il ne me restait que deux années pour ter-

miner mes études secondaires. Mais, j'ai réussi à obtenir de quelques mécènes un capital, qui m'a permis d'ouvrir un salon de coiffure afin d'éviter à mon fils de se retrouver dans la rue à manger dans les poubelles, mendier de l'argent auprès des passants et dormir dans les cartons ».

Cécile n'a pas eu la même veine, et se contente de vendre des amuse-gueules pour joindre les deux bouts. À l'impossible, nul n'est tenu. Il faut briser les tabous. Les filles-mères ne sont pas des personnes à marginaliser. Les filles-mères constituent une couche tout à fait acceptable dans la vie en société. Elles doivent être considérées et traitées avec décence. Elles sont dotées d'énergie et de qualités à valoriser.

COMMUNIQUE



La Direction Générale de Loterie Nationale Togolaise informe son aimable clientèle que le tirage au sort de la Tranche Commune Entente 2020, initialement prévu pour le 24 juillet 2020 et reporté en raison de la crise sanitaire liée à la COVID19 se fera le vendredi 25 septembre 2020 à 16h30 TU, à Niamey en République du NIGER.

Les tickets de la TCE 2020, sont toujours en vente et de nombreux gros lots attendent toujours d'être remportés !

Bonne chance à toutes et à toutes !

La Direction Générale

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1547
DE LOTO BENZ DU 09- 09 - 2020

Chers amis parieurs, c'est avec joie que nous vous retrouvons pour procéder au tirage N°1548 de LOTO BENZ de ce mercredi 16 Sept 2020.

Lors du précédent tirage de LOTO BENZ, ce sont essentiellement des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur des parieurs dans toutes les villes du pays.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Avec la LONATO, jouez petit et gagnez gros.
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1549 de LOTO BENZ du 23 Sept 2020

Numéro de base

50 83 22 55 42



Togocel
Togotelecom

AMBASSADEURS TOGOCOM

ABAWOÉ
HUMORISTE

**AMÉ OCÉANE
CODJIA**
AUTEURE
PRÉSENTATRICE TV

**SANTRINOS
RAPHAEL**
ARTISTE - AUTEUR
COMPOSITEUR



@togocom.tg



@togocom_tg

Service Client : 888 | 119

7 jours/7 de 7h à 21h

togocom.tg

togocel.tg

to